

Médecins salariés des collectivités territoriales : une nouvelle pratique ?



Face à la pénurie médicale, différents dispositifs se mettent en place qui vont au-delà des mesures incitatives classiques. Les acteurs institutionnels locaux (régions, collectivités territoriales) sont en première ligne et choisissent de salarier des médecins.

Au-delà des mesures incitatives classiques, différents dispositifs se mettent en place depuis quelques années :

Ma Santé 2022 : La création de 400 postes de médecins généralistes salariés était l'une des premières mesures de *Ma Santé 2022* pour répondre aux problèmes d'accès aux soins. Ces médecins sont recrutés dans des territoires fragiles, en zone sous-dense. Ils peuvent postuler sur deux types de postes qui répondent aux besoins de territoires dont les caractéristiques et les dynamiques sont différentes

:

- un exercice partagé entre la ville et un établissement public ou privé (statut de praticien hospitalier contractuel - 200 postes de généralistes) ;
- un exercice salarié dans un centre de santé, un établissement de santé ou auprès d'un autre médecin. Ces 200 autres postes pourront être créés par des collectivités locales, des associations, des mutuelles, des établissements de santé.

Les ARS apportent un soutien financier à la structure pour favoriser la création des postes dont les premiers ont été publiés en mai sur le **site remplacefrance**.

Avant même la mise en place de ces dispositifs, certaines régions avaient pris des mesures et décidé de salarier « *des centaines de médecins* ». C'est notamment le cas de l'Occitanie et du Centre-Val de Loire. Dans cette dernière, c'est le groupement d'intérêt public (GIP) pro santé qui gère l'opération. Les médecins travaillent 35 à 39h heures par semaine pour un salaire compris entre 4 500 et 9 500 euros bruts (indexé sur celui de la fonction publique hospitalière).

On peut s'interroger sur la pérennité de ce système et notamment son modèle économique.

Commentaire du SNC

Reste à espérer que l'écoute ne sera pas uniquement de façade et que la ministre agira pour réellement coconstruire le système de soins de demain.



© PantherMediaSeller/depositphotos